

Le devis ci-dessus constitue une étude. Il sera converti automatiquement en bon de commande effectif par le règlement intégral de l'acompte, les signatures du présent document par Homing Home et son client. Ce dernier disposera alors d'un délai de rétractation par lettre recommandée avec accusé de réception de 14 jours.

Il pourra encore résilier le contrat par lettre recommandée avec accusé de réception une semaine avant la date fixée pour la pose du matériel. En ce cas, l'acompte versé sera acquis à Homing Home et aucune indemnité ne sera versée ni de part ni d'autre.

En cas de retard non justifié d'intervention, il pourra encore résoudre le contrat dans les mêmes conditions. Aucune indemnité ne sera alors versée ni de part ni d'autre. Homing Home restituera l'acompte reçu et récupérera son matériel.

### **Prix**

Les prix sont fermes et définitifs. Ils ne sont soumis à aucune clause d'indexation.

La facture est payable par chèque à l'ordre de Homing Home ou par virement bancaire (AGRIFRPP878 FR76.1780.6001.7804.1041.9459.748).

A compter du 31<sup>e</sup> jour d'une facture restée en souffrance, la somme due portera un intérêt de retard égal à 5 fois le taux d'intérêt légal calculé au prorata temporis, sans qu'un rappel de règlement soit nécessaire.

Toute modification devra obligatoirement faire l'objet d'un écrit contractuel.

### **Confidentialité**

Dans leur intérêt réciproque, les contractants s'interdisent mutuellement de communiquer à un tiers, même gratuitement, tout ou partie des documents contractuels, de les publier ou de les échanger et même les reproduire sans l'accord express et préalable de l'autre.

### **Garantie**

Le matériel et la prestation sont garantis un an à compter du jour de la pose.

Toute garantie disparaît en cas démontage du matériel ou de dégradation non imputable à Homing Home, ou de modification de l'installation.

### **Obligation de résultat et assurance**

Homing Home est tenu, sauf cas de force majeure, d'une obligation de résultats et au bon fonctionnement du système.

Elle s'engage à effectuer l'intervention proprement et à respecter les lieux. De son côté, le client laissera à Homing Home le libre accès au chantier, à sa connexion internet et aura dû au préalable assurer le déménagement des mobiliers et autres objets gênant l'intervention. Homing Home pourra, pour rendre service à son client, l'aider à déplacer les mobiliers ou objets fragiles le gênant dans l'exécution de son travail. Elle agira alors sous l'entière responsabilité de son client.

En tout état de cause Homing Home ne saurait être tenue pour responsable d'événements indépendants de sa volonté tels que incendie, inondations, difficultés de livraison, grèves totales ou partielles de toute nature, dysfonctionnements des réseaux informatiques ou électriques, brouillage des ondes radio ou défectuosité des appareils fournis par le client ou retard de ce dernier dans l'exécution de ses obligations.

Homing Home est assuré à L'Auxiliaire 55 rue Galline 69100 Villeurbanne sous le numéro de contrat 020-220133.

Si pour une raison quelconque la responsabilité de Homing Home venait à être retenue, le client ne pourra prétendre à un total d'indemnité et de dommages et intérêts supérieur au montant des sommes qu'il a versé à Homing Home.

### **Réserve de propriété**

La propriété des matériels vendus par Homing Home ne sera transférée qu'au moment du paiement intégral de leur prix, étant précisé que par « paiement » on doit entendre l'encaissement intégral du montant du contrat.

Pendant l'acheteur en deviendra responsable dès la remise des matériels, le transfert de la possession entraînant celui des risques.

### **Réception des travaux**

Dès l'achèvement des travaux, Homing Home proposera au client de signer un procès verbal de réception, document obligatoire pour valider le point de départ de la période de garantie de parfait achèvement, de la garantie de bon fonctionnement et de la garantie décennale.

### **Litige éventuel**

En cas de litige, et après une tentative de recherche amiable infructueuse, le client aura la possibilité de faire appel à la médiation ou de saisir le Tribunal de Commerce de LYON auquel compétence expresse est attribuée.

Homing Home fait élection de domicile en son siège social.

Fait en deux exemplaires à :

Le :

Signature Homing Home

Signature Client

(chaque page de ce document doit être paraphée)